



## Communiqué SUD-Energie : une charge de la Cour des comptes contre les rémunérations d'EDF qui ne tient pas devant les chiffres

Dans son rapport public annuel 2019, paru mercredi 6 février, la Cour des comptes dénonce à nouveau, dans un chapitre sur la politique salariale à EDF SA « *des rémunérations élevées et une série d'avantages, sans équivalent, dont bénéficient salariés et anciens salariés, largement déconnectées des performances de l'entreprise* ».

**Or elle admet que cette rémunération n'est que de 8% supérieure à la médiane des entreprises du secteur de l'énergie.** Où est donc le scandale, alors que selon les [données de l'Observatoire des inégalités](#), « **les salaires vont du simple au double selon la taille de l'entreprise** » ? Si la Cour des Comptes considère qu'aucune entreprise ne peut se situer au-dessus de la médiane de son secteur, c'est qu'elle demande une rémunération moyenne unique.

Si elle considère qu'aucune entreprise ne doit offrir de conditions de rémunération « exorbitants du droit commun » (c'est à dire simplement dérogeant au droit commun), cela signifie qu'elle s'oppose à toute convention collective et à tout accord d'entreprise.

De même, que penser du qualificatif de « *coût exorbitant* » pour l'entreprise, qu'elle emploie pour désigner un tarif agent (fourniture de l'électricité à un tarif très avantageux aux salariés) qu'elle évalue elle-même à 295 millions d'euros pour l'année 2017, soit 0,7% de son chiffre d'affaire ? Alors que dans le même temps, elle reste muette sur le coût, pour le système électrique et ses usagers, de l'ouverture des marchés, et d'une prochaine ouverture à la concurrence des barrages hydrauliques ?

Elle dénonce le fait que « les salaires progressent plus vite que l'inflation » : si ce n'était pas le cas, cela signifierait que **le salaire réel ne devrait pas du tout évoluer entre l'embauche et le départ à la retraite**, sans aucune reconnaissance de l'évolution du professionnalisme et des compétences au long de la carrière !

**Par cette attaque, la Cour des Comptes exprime un avis politique et non pas financier.** La masse salariale de l'entreprise ne représente que 16% de son chiffre d'affaire, une austérité salariale plus forte qu'aujourd'hui (la masse salariale régresse en raison de la baisse des effectifs, et la masse salariale moyenne par salarié ne progresse pas plus vite que l'inflation depuis plusieurs années) n'aurait pas d'impact significatif sur la santé de l'entreprise (qui par ailleurs, devrait se juger autrement que par des indicateurs financiers de court terme totalement inadaptés à un service public).

Se formaliser qu'une entreprise soit très légèrement au-dessus de la médiane sans jamais s'inquiéter du fait que certaines sont en-dessous, s'offusquer du fait que les salaires progressent plus vite que l'inflation, dénoncer un avantage au « *coût exorbitant* » qui représente moins de 1% du chiffre d'affaire, vouloir attribuer la responsabilité des difficultés financières d'EDF à ses salariés alors qu'elles relèvent de la mise en place d'un marché de l'électricité inopérant qui plombe tous les producteurs sans exception, demander plus d'austérité à une entreprise qui a déjà bloqué les salaires et réduit de 10% ses effectifs au risque de dégrader la qualité du service, le niveau de sûreté des installations, le renouvellement des compétences, ne relève pas de l'analyse factuelle mais d'un acte politique fort.

**Il s'agit à nouveau de dresser les salariés les uns contre les autres pour détourner le regard des vraies inégalités, de faire croire qu'aucune alternative n'est possible au modèle ultralibéral qui se fissure pourtant de partout, de fermer les yeux sur les vraies causes des difficultés d'EDF – à savoir la libéralisation du secteur de l'électricité.**

Les salariés d'EDF doivent au contraire être fiers de ce que leurs anciens ont construit, une entreprise qui était l'entreprise préférée des français, qui fournissait l'une des électricités les moins chères du monde, avec un niveau de qualité remarquable, et qui offrait en même temps un modèle social avancé, qui bénéficiait à ses salariés mais tirait également l'ensemble du droit du travail vers le haut.

Les institutions comme la Cour des Comptes et tous les gouvernements qui cherchent à ouvrir le marché à la concurrence, privatiser à tout va – y compris un bien public stratégique comme l'eau des barrages hydrauliques, réduire les conditions de travail de ses salariés au minimum légal, ne parviennent qu'à dégrader non seulement la vie des salariés mais aussi le service public de l'électricité, pour le compte de quelques intérêts privés et d'une position purement dogmatique.

**Le « pognon de dingue » n'est pas dans la poche des salariés d'EDF !**